

PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix, le samedi 11 décembre 2010 à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Corgnac sur l'Isle, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.

Nombre de Membres en exercice : 137 Nombre de Membres présents : 79 Nombre de votants : 82

Date de la convocation : 29 novembre 2010

Secrétaire de séance : Philippe GIMENEZ, Maire de Corgnac sur l'Isle

Ordre du jour :

- Approbation compte rendu du 09 octobre 2010.
- Orientations budgétaires 2011 (benne à collecte latérale et projet d'installation de bacs enterrés et semi enterrés) :
 - o Autorisation pour un Marché d'appel d'offres pour l'achat d'une benne à collecte latérale
 - Demande d'emprunt pour l'achat d'une benne à collecte latérale
 - o Demande de subventions pour l'achat d'une benne à collecte latérale
- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge de DUSSAC
- Régime indemnitaire 2011
- Ratios 2011
- Tableau des effectifs des emplois à temps non complet (renouvellement des contrats à temps non complet)
- Création de poste
- Autorisation pour la signature d'une convention avec le CDG de la Dordogne pour des Missions temporaires
- Modalités de récupération du travail supplémentaire (samedi, rattrapage du jour férié) repos compensatoire.
- Renouvellement contrat CNP assurances
- Renouvellement adhésion du CDAS/CNAS
- Renouvellement Conseil Général pour le nettoyage des aires de repos et points information
- Décisions prises par le Bureau Syndical

Le Président ouvre la séance à 9h30 et remercie la municipalité de Corgnac sur l'Isle pour leur accueil.

Président fondateur : Charles PAGNON

Approbation du compte rendu du comité syndical du 09 octobre 2010.

Le compte rendu du Comité Syndical du 09 octobre 2010 est approuvé par l'assemblée délibérante à l'unanimité.

Orientations budgétaires 2011

Le Président présente les orientations budgétaires pour l'année 2011.

⇒ Fonctionnement 2011

- Maintien de la TEOM à 12.5 %
- Création d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe gardien de déchetterie
- Création d'un poste au titre de l'article 38/2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 (poste travailleur handicapé).

⇒ Investissement 2011

Achat d'une benne à collecte latérale

Le Président explique aux membres de l'assemblée qu'il souhaite faire l'acquisition d'une benne à collecte latérale.

Après la projection du film de démonstration du fonctionnement de la benne à collecte latérale de nombreuses questions sont posées concernant les incidences techniques ou bien les conséquences liées à l'emploi.

Les socles ne seront-ils pas un problème pour la collecte à chargement latérale ? Monsieur CIPIERRE répond que les socles seront repositionnés et les arceaux seront retirés. L'acquisition d'une benne à collecte latérale entraînera t-elle des suppressions de poste ? Monsieur FAUCHER précise qu'il n'y aura pas de suppression de poste mais par contre les agents pourront être affectés à de nouveau poste.

A la suite de ce débat le Président demande aux membres de l'assemblée l'autorisation de lancer un marché d'appel d'offre ainsi que d'effectuer une demande de subvention et enfin d'emprunter la somme nécessaire pour l'achat de ce véhicule de collecte.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée autorisent le Président à lancer les procédures nécessaires pour l'acquisition d'une benne à collecte latérale.

Containers enterrés et semi enterrés

Le Président présente aux membres de l'assemblée un projet d'équipement en bacs enterrés et semi enterrés à destination des centres bourgs.

Il explique les nombreux atouts de ce type d'équipement (fin des nuisances visuelles et olfactives, amélioration des conditions de travail de collecte....). Il précise que le SMCTOM financerait à hauteur de 60% du montant HT pour les containers enterrés et à 80 % du montant HT pour les containers semi enterrés.

Les délégués sont intéressés par le projet d'installation des containers enterrés et semi enterrés et demandent que des réunions d'information soient organisées au niveau des communautés de communes.

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge de Dussac.

Le Président présente le projet de l'entreprise SOLYOS. Cette entreprise prévoit d'implanter 4 hectares de panneaux photovoltaïques soit 6700 modules de PV sur l'ancien centre d'enfouissement. La production serait de 1 917 272 kwh/an. Un loyer de 16400 €/an sera versé au propriétaire. L'entretien et la reprise des panneaux en fin de vie sont pris en charge par l'entreprise SOLYOS. L'entreprise SOLYOS propose la signature d'un bail emphytéotique de 30 ans.

Les membres s'interrogent sur les garanties financières.

Président fondateur : Charles PAGNON

Le Président explique que nous serons très exigeants concernant les garanties financières et précise que la société SOLYOS a pour partenaire un groupe international garant d'une solidité financière.

Le Président demande l'autorisation à l'assemblée de faire un appel à candidature.

Les membres après en avoir délibéré, autorisent le Président à lancer un appel à candidature pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ancien centre d'enfouissement.

Le Régime indemnitaire 2011 (IAT, IEMP, IFTS, NBI)

Le Président présente le régime indemnitaire 2011 et précise que quelques modifications ont été apportées.

⇒ IAT 2011 (indemnité d'administration et de technicité)

Le Président explique que l'IAT est attribuée aux agents :

- Effectuant l'accueil au bureau
- Acceptant la polyvalence
- Ayant des responsabilités administratives et comptables complémentaires
- Ayant des responsabilités administratives et techniques
- Ayant la responsabilité de l'organisation du départ des bennes le matin à 5h00.

Le montant de l'indemnité est calculé par l'application d'un coefficient multiplicateur entre 0 à 8.

polyvalence technique				
Grades	Taux IAT	coefficient		
AT 2 CL	449,29	1,211		
AT 1 CL	464,29	1,172		
ATP 2 CL	469,66	1,158		
ATP 1 CL	476,1	1,143		
Accueil du public				
Grades	Taux IAT	coefficient		
AA 1 CL	464,29	1,172		
responsabilité administrative et accueil				
Grades	Taux IAT	coefficient		
AA 1 CL	464,29	2,344		
responsabilité administrative et comptable				
Grades	Taux IAT	coefficient		
AA 1 CL	464,29	7,897		
Responsable Animation				
Grades	Taux IAT	coefficient		
A Anim 1 CL	464,29	1,172		

Cette prime est versée mensuellement.

Le Président précise qu'à partir de 10 jours ouvrés d'absence l'IAT sera supprimée.

⇒ IEMP 2011 (indemnité d'exercice de missions des préfectures)

Le montant de l'indemnité est calculé par l'application d'un coefficient multiplicateur entre 0.8 et 3, à un montant moyen de référence annuel fixé par catégorie.

Bureaux et Centre de Transfert – Les Chemins rouges 24 270 DUSSAC – Tèl : 05.53.52.65.16 - Fax :05.53.52.08.02 – E-mail : smctom.dussac@orange.fr

Grades	taux IEMP	Coefficient
AT 2 CL	1143,37	0,997
AT 1 CL	1143,37	0,997
ATP 2 CL	1158,61	0,984
ATP 1 CL	1158,61	0,984
AA 2 CL	1143,37	0,997
AA 1 CL	1173,86	0,971
A Anim 2 CL	1143,37	0,997
A Anim 1 CL	1173,86	0,971
Agent de Maitrise	1158,61	0,984
Responsable		
d'Exploitation	1494	1,520

Le Président présente et énumère les modifications apportées aux modalités d'attribution de l'IEMP :

- Le montant de base pour l'ensemble des agents de catégorie C reste inchangé soit un montant brut de 1140 €/an ou 95€ brut /mois.
- Versement mensuel de la prime
- Le Président explique que le bonus de 500 € pour 228 jours de travail sur la benne 8 et 9 (travail à 2) est supprimé car dès 2011 la benne 9 cessera son activité et la benne 8 devient une équipe de 3 agents.
- Maintien du bonus de 10 € brut pour les agents travaillant à deux en raison de l'absence de l'un de ses collègues
- Maintien du montant de 5.00 € brut retiré pour les absences liées à la maladie ordinaire uniquement, ne seront donc pas comptabilisés en absences les agents en position de longue maladie, accident du travail, congé maternité, paternité, d'adoption.
- Retrait de 5.00€ brut par jour d'absence pour les absences injustifiées (+ 1/30ème du traitement brut de retiré par jour d'absence = environ 50 €/jour)
- Maintien du bonus de 250 € brut par an et par agent pour les agents des services administratifs remplaçants leur binôme en cas de maladie ou congés statutaires (versement en décembre)

Le Président précise que cette indemnité sera attribuée à tous les agents (contractuels de droits publics y compris) pouvant justifier d'une ancienneté minimum de 1 an dans la collectivité.

Le Président explique que nous ne pouvons légalement verser une IEMP pour les contrats de droits privés aussi afin d'attribuer une prime équivalente au contrat de droit privé de type CAE ayant une ancienneté de 1an au minimum il est nécessaire de fixer par délibération le montant de la prime et l'inscrire au budget.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à prévoir une prime pour les CAE.

\Rightarrow IFTS:

Le Président explique que cette prime est destinée au Responsable d'Exploitation, que son taux moyen est de 1471.16 et qu'à ce taux est appliqué un coefficient multiplicateur de 0 à 8. Le Président précise que cette prime est versée mensuellement

⇒ NBI (nouvelle bonification indiciaire):

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'il souhaite qu'une NBI soit attribuée aux gardiens de déchetterie pour l'accueil du public (indice 10) en remplacement de l'IAT.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical adoptent à l'unanimité le régime indemnitaire 2011.

Propositions de ratios

Le Président propose les ratios suivants pour l'avancement de grade des agents techniques.

Cadres d'emplois	Grades	Taux
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique 1 ^{er} classe	100 %
	Adjoint technique principal 2ème classe	80 %
	Adjoint technique principal de 1 ^{er} classe	10 %

Le Président rappelle que lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé de l'année suivante.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent les propositions de ratios pour les avancements de grade.

Tableau des effectifs des emplois non complets

Le président propose le renouvellement des contrats sous alinéa 6 à compter du 01/01/11:

- Contrat sous alinéa 6 d'une durée de 3h30 hebdomadaire renouvelé pour une durée de 2 ans au poste d'agent d'entretien.
- ⇒ Contrat sous alinéa 6 d'une durée de 17h30 hebdomadaire pour une durée de 3 mois.

TEMPS NON COMPLETS au 01/01/11					
EMPLOIS	EFFECTIF	DUREE HEB	FONCTIONS		
agent d'entretien	1	4H30	entretien des locaux (bureaux et vestiaires)		
agent d'entretien	1	3H30	entretien des locaux (bureaux et vestiaires)		
agent technique	1	17H30	pré-tri et entretien des espaces verts		

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical votent à l'unanimité pour les renouvellements des temps non complets à compter du 01 janvier 2011.

- Renouvellement des contrats prestataires
- ⇒ Contrat d'assurance maladie CNP assurances Le Président explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'assurance maladie CNP. Il précise que le taux de cotisation est de 9.14 %.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical autorisent la signature du contrat d'assurance maladie CNP ASSURANCES.

⇒ Action sociale/renouvellement adhésion CNAS/CDAS

Le Président précise que le taux de cotisation est maintenu à 1.30 % de la masse salariale 2009.

Il informe cependant que le SMCTOM envisage de proposer à l'assemblée des projets d'action sociale sans le partenariat du CDAS/CNAS pour l'exercice 2012.

Le Président procède au vote :

Les membres du Comité Syndical autorisent le renouvellement de l'adhésion au CDAS/CNAS pour 2011.

⇒ Renouvellement de la convention avec le Conseil Général pour les aires de repos et points info.

Le Président explique que le SMCTOM effectue pour le Conseil Général une prestation de nettoyage et de collecte pour les aires de repos et points information situés sur le Syndicat.

Le Président demande l'autorisation de renouveler la convention avec le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité Syndical acceptent le renouvellement de la convention avec le Conseil Général pour 2011.

Signature d'une convention avec le Centre de Gestion pour les missions temporaires

Pour simplifier la procédure pour le remplacement du personnel malade ou en congés le Président propose de signer une convention avec le centre de gestion pour les missions temporaires. Les frais de gestion sont 4.90 %. Le Centre de gestion de la Dordogne serait en charge du contrat et de la paie.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent la signature d'une convention avec le Centre de Gestion pour les missions temporaires.

Modalités de récupération du travail supplémentaires

Le Président explique aux membres du Comité Syndical que les agents sont amenés à effectuer des heures supplémentaires dans le cadre du rattrapage des jours fériés (samedi) et au cours de la semaine de travail hebdomadaire.

Le Président précise que les heures supplémentaires peuvent être :

- > Soit récupérées sous la forme d'un repos compensateur qui est égale à la durée du travail supplémentaire effectué
- > Soit indemnisées

Le Président propose que les heures supplémentaires soient récupérées sous la forme du repos compensateur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent que les heures supplémentaires soient récupérées sous la forme du repos compensateur qui est égale à la durée du travail supplémentaire effectué.

- Décisions prises par le Bureau Syndical du 08 décembre 2010
- ⇒ Renouvellement des contrats de prestataires de collecte et traitement de déchets.
 - o AES
 - o SIRMET
 - o DECONS
 - o GT SUD OUEST
 - o SITA
- ⇒ Renouvellement convention pour les analyses des eaux des lagunes et piézomètres
 - o Conseil Général laboratoire départemental d'analyse et de recherche
- ⇒ Renouvellement contrat VERITAS
- ⇒ Renouvellement du contrat PERIGORD ASSAINISSEMENT
- ⇒ Renouvellement du contrat LINDE France
- ⇒ Renouvellement du contrat maintenance logiciels ODYSSEE
- ⇒ Signature de la convention pour la récupération des plastiques dures avec la société RECYMAP
- ⇒ Autorisation de recevoir des stagiaires
- ⇒ Indemnités des receveurs
- ⇒ Critères d'évaluation pour l'entretien et la notation des titulaires
- ⇒ Autorisations spéciales d'absences liées aux évènements familiaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le secrétaire de séance Le Président du SMCTOM

Philippe GIMENEZ Jean-François FAUCHER

Bureaux et Centre de Transfert – Les Chemins rouges 24 270 DUSSAC – Tèl : 05.53.52.65.16 - Fax :05.53.52.08.02 – E-mail : smctom.dussac@orange.fr